Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit d'étude pour la mise à jour des installations de Pré Camuz.

No 173/2015

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant une demande de crédit d'étude pour la mise à jour des installations de Pré Camuz.

1. PREAMBULE

Comme déjà annoncé lors de nos communications au Conseil communal le 28.10.2014, le FC Froideville a renoncé au droit de superficie qui abritait le refuge et le garage à Pré Camuz. Ainsi, notre commune est devenue propriétaire de ces installations.

Le bénévolat qui était à la mode lors de leur construction à la fin des années 1970 n'est plus de mise aujourd'hui. Les nouvelles générations ont d'autres soucis ou engagements. Il n'est plus possible actuellement pour un comité de gérer à la fois une activité sportive qui ne génère pas de profits dans un petit village comme le nôtre et d'assumer les charges financières générées par les bâtiments pour leur entretien.

2. HISTORIQUE

Il y a lieu de rappeler les demandes formulées par le FC Froideville. Avant de devoir abandonner leur propriété pour des raisons financières, le FC Froideville, ainsi que la Municipalité, pensaient qu'une aide communale pour la rénovation aurait été viable. Tout ceci sur la base de demandes d'offres lancées par le FC Froideville. C'est un prêt de la Commune de Fr. 350'000.00 qui avait été articulé.

Le fait d'avoir renoncé au droit de superficie et transféré la propriété des installations à la Commune change la problématique de manière fondamentale.

3. LA SITUATION ACTUELLE

Au moment du transfert, la Municipalité a désiré connaître de manière précise l'état des bâtiments. Avant de prendre des options, elle a commandé une analyse sur la présence d'amiante ou non dans les locaux, analyse de toute façon obligatoire en cas de travaux.

Les résultats de cet inventaire se sont révélés assez catastrophiques. Il y a de l'amiante en quantité variable partout dans le bâtiment. Cela signifie que pour des locaux vieux de presque 40 ans, la meilleure solution est leur démolition puis leur reconstruction.

Le problème majeur qui nous préoccupe à très court terme est celui de la sécurité. En effet, plusieurs poutres porteuses sont en très mauvais état et des mesures doivent être prises assez rapidement.

4. POURQUOI UN CREDIT D'ETUDE ?

Comme vous le savez, dès qu'une dépense importante est prévue, une commune est dans l'obligation de faire appel aux marchés publics ouverts qui nécessitent l'établissement d'un inventaire des besoins accompagné d'un cahier des charges pour la construction et le respect des matériaux et des délais. Ce travail a un coût et doit être confié à un bureau spécialisé afin d'éviter des erreurs de procédure que certaines entreprises soumissionnaires pourraient invoquer en cas de recours contre l'adjudication des travaux futurs.

5. QUE VOULONS-NOUS POUR LE FUTUR ?

Avec le développement démographique important que nous avons connu ces dernières années, notre village a besoin d'un véritable centre sportif. Ceci d'autant plus qu'à terme, comme cela a été démontré dans l'étude du développement du centre du village, le terrain du ch. du Lavoir pourrait être aménagé différemment. De plus, le container/vestiaires du ch. du Lavoir est lui aussi dans un état précaire et devra disparaître à court terme.

Il faut rappeler que nos édiles avaient anticipé ces besoins futurs en achetant la parcelle située entre le terrain de football actuel et la route du Chalet-à-Gobet. Il y a sur cette surface la place pour y installer à terme un autre terrain de football, pourquoi pas en dur. Cette perspective laisserait possible des options comme celle de la pose d'une patinoire en hiver, par exemple.

La construction de nouveaux locaux (vestiaires, douches, sanitaires, buvette, local de réunion...) ne devrait pas seulement être pensée pour le football et ses nombreux participants, mais aussi pour d'autres activités, telles que celles des sociétés qui pratiquent le ski de fond, le vélo, la course à pied ou autres sports. Toutes ces entités ont des besoins d'espaces.

De plus, il faudrait que la buvette puisse être à disposition pour les activités de nos sociétés villageoises.

6. MARCHE À SUIVRE

L'offre reçue pour mener à bien la description des besoins mentionnés ci-avant et pour mener les démarches jusqu'aux offres de démolition, de mise à l'enquête et de construction s'élève à Fr. 30'000.00.

C'est un passage obligé avant de vous présenter un préavis pour l'exécution du projet dont l'enveloppe financière figure au plan des investissements.

7. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis No 173/2015 du 10.08.2015,
- pris connaissance du préavis de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 30'000.00 afin de lancer l'appel des offres de démolition et de reconstruction qui nous permettront de décider de l'avenir des équipements de Pré Camuz ;
2. d'autoriser le financement de ce crédit d'étude par prélèvement sur les liquidités courantes ;
3. d'accepter que le total de ces dépenses soit directement imputé sur le compte à ouvrir 170.318.5 intitulé « Honoraires » de la rubrique des sports dans le cadre des dépenses 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET

La Secrétaire :

Alice HENRY

Froideville, le 10.08.2015/MP/lp

Direction responsable : Service des sports M. Michel Pittet, Syndic